

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

Note technique thématique

ETAT DES LIEUX

La persistance de la pauvreté notamment en milieu rural et périurbain, l'extrême jeunesse de la population, l'exode vers les villes, l'émigration pour motif économique, posent aujourd'hui avec plus d'acuité la problématique de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes. Malgré l'érection de l'Emploi en thème majeur des politiques économiques et sociales dans les années 90, la situation de l'emploi au Sénégal reste précaire et les goulots d'étranglement du domaine sont :

- faible niveau de productivité ;
- niveau de plus en plus élevé du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté ;
- faible maîtrise de l'information sur le marché du travail ;
- faible niveau de qualification professionnelle ;
- faible adéquation entre la formation et la demande d'emploi ;
- difficultés de financement des programmes d'emploi ;
- faiblesse du cadre institutionnel de gestion de l'emploi ;
- faible promotion des mesures incitatives de création d'entreprise pour les jeunes et les femmes.

En outre, les données statistiques sur l'emploi sont assez disparates, souvent irrégulières, parfois contradictoires selon les sources, et pas toujours disponibles. Cette lacune rend difficile la coordination de la production et de l'utilisation des statistiques sur l'emploi et les qualifications professionnelles. Compte tenu de la difficulté à disposer de données chiffrées et à jour sur la situation socioéconomique du Sénégal en général, un projet de mise en place de l'observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles a été initié.

Au cours des vingt dernières années, il a été constaté un ralentissement des recrutements dans le secteur moderne avec une stagnation des effectifs, même si on note une légère reprise depuis 2003. Par ailleurs, le secteur informel, qui contribue pour une part importante au PIB, concentre une bonne partie de la main d'œuvre, mais, les emplois y sont encore faiblement rémunérés et peu décents.



Sur la base des projections effectuées, la population potentiellement active de 15 ans et plus est passée de 5 678 497 en 2002 à 7 521 493 en 2011, soit environ 205 000 nouveaux demandeurs d'emplois potentiels en moyenne annuelle, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,2% comparativement au taux d'accroissement de la population (2,2%). Ainsi, la population potentiellement active croît plus vite que la population globale, mettant une pression sur le marché du travail.

Par ailleurs, le taux d'activité est passé de 50,1% en 2005-2006 à 55,0% en 2011 pour la population de 15 ans et plus. Il est en moyenne plus élevé dans les campagnes que dans les villes, mais la majorité des travailleurs est employée sur une base saisonnière (6 personnes sur 10) et uniquement un quart d'entre eux estiment avoir une activité permanente à plein temps. De plus, très peu de travailleurs bénéficient d'une couverture sociale formelle. Le niveau de qualification global des actifs est très faible puisque plus de 7 personnes (âgées de plus de 15 ans) sur 10 ne savent pas encore lire en milieu rural. Cette situation d'analphabétisme affecte 9 femmes sur 10. Il en découle une productivité faible en raison de l'utilisation de techniques de production rudimentaire.

S'agissant du taux d'occupation, il est passé de 45,1% en 2005-2006 à 49,3% en 2011 soit une amélioration de 4,2 points. La population occupée est passée de 3 124 798 en 2005-2006 à 3 805 726 personnes en 2011 soit environ 114 000 personnes qui arrivent à trouver un emploi annuellement, correspondant à une croissance de 3,34%.

Cependant, selon les dernières estimations près du **tiers de la population active sénégalaise est sans emploi ou en situation de sous-emploi**. Selon l'ESPS II (2011), le taux de chômage (10,2%), est resté pratiquement stable par rapport à 2005-2006 (10,0%). En effet, sur la période, le nombre de chômeurs est passé de **347 030** à **439 742**, soit une augmentation nette de 15 000 chômeurs par an et une augmentation relative de **4,1%** par an. Le chômage touche essentiellement les jeunes (entre 15 et 35 ans), avec un taux de 12% et constituant 60% de l'ensemble des chômeurs. Les jeunes primo demandeurs d'emploi rencontrent d'énormes difficultés à s'insérer dans le marché du travail.

Au cours des quinze dernières années, des initiatives ont été prises comme l'adoption de la Politique Nationale de l'Emploi pour la période 2011-2015, l'institutionnalisation du Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation, la renégociation de la Convention Etat-Employeurs pour l'emploi des jeunes, l'amélioration du dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi avec les projets tels que la mise en place de plusieurs Fonds (FNPJ, FNIJ, FAISE etc.), projets et programmes d'appui à la Promotion de l'Emploi (ANEJ, ADPME) et la création de l'Agence Nationale de Retour vers l'Agriculture (ANREVA) devenue Agence nationale de l'Insertion et du Développement Agricole. Tout ceci démontre la volonté et l'engagement du Sénégal autour de la problématique de l'emploi, en général, et de l'emploi des jeunes en particulier.

Dans l'esprit de la politique nationale de l'emploi, la création massive d'emplois productifs et durables constitue un moyen décisif de promotion d'une croissance économique forte et équilibrée. Ainsi, les revenus générés par les emplois durables, décents et bien répartis à l'échelle nationale, constituent le moyen le plus efficace de lutte contre la pauvreté.

La nouvelle orientation politique identifie certains secteurs comme porteurs de création d'emploi. Il s'agit de la modernisation des secteurs traditionnels avec une mise à niveau de



l'appareil productif et une meilleure organisation du marché du travail, aussi bien bien l'offre que la demande d'emploi.

VISION STRATEGIQUE

La vision de la politique nationale de l'emploi repose sur : « **Un Sénégal progressivement installé dans une économie en croissance forte et contribuant à réduire sensiblement le sous-emploi et le chômage à l'horizon 2017** »

LIGNES DIRECTRICES

Si les tendances actuelles se poursuivent, le stock de chômeurs est estimé à **557 000 entre 2013 et 2017 ; le taux de chômage serait alors de 13,1%** en moyenne. Pour une réduction significative du taux de chômage, l'objectif est de créer plus 300 000 emploi sur la période, soit près de 60 000 emplois en moyenne par an. L'atteinte de ces résultats fixés permettrait de faire baisser progressivement le taux de chômage à 6% à l'horizon 2017.

Pour ce faire, les actions s'inscriront dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi dont les axes stratégiques sont décrits ci-dessous.

Stratégie 1 : Promotion de l'emploi dans les politiques économiques et de Réformes structurelles en faveur de l'emploi.

L'objectif général de la stratégie 1 est la création des conditions de nature à améliorer le niveau et la structure de la création d'emplois dans l'économie nationale, en assurant une meilleure prise en compte de l'emploi dans les politiques économiques de l'Etat.

- Prise en compte de la situation de l'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques ;
- Prise en compte de la situation de l'emploi dans les politiques sectorielles;
- Conception et Mise en place d'un Système d'évaluation des effets directs, induits et indirects sur l'emploi des projets et programmes de développement économique et social ;
- Etablissement des comptes sectoriels bi-annuels de l'emploi ;

Stratégie 2 : Appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels.

L'objectif général de la stratégie 2 est le renforcement des capacités de formulation, d'organisation, de financement et de gestion d'actions d'amélioration des emplois existants dans les secteurs agricoles et informels, dans la continuité des programmes de modernisation et de développement desdits secteurs.



Les programmes composant la Stratégie n° 2 de la PNE sont:

- Appui à l'employabilité et à la promotion des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le sous-secteur de l'agriculture ;
- Appui à l'employabilité et à la promotion des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans les sous-secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'environnement ;
- Appui à l'amélioration de l'employabilité et à la promotion des emplois productifs, rémunérateurs et durables dans le secteur informel.

Stratégie 3 : Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois.

L'objectif général de la stratégie 3 est l'amélioration quantitative et qualitative du niveau et de la structure économique et professionnelle des emplois directs créés par les projets et programmes de développement mis en œuvre sous la responsabilité du Gouvernement.

Les programmes composant la Stratégie n° 3 de la PNE sont :

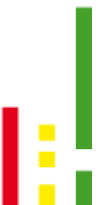
- formulation d'un programme pour l'emploi des jeunes et des femmes
- développement et mise en œuvre d'une nouvelle convention nationale Etat-employeurs pour l'emploi des jeunes ;
- appui à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de promotion d'emploi dans les régions et autres collectivités locales ;
- formulation et mise en œuvre d'un Programme spécial d'emplois sur l'éducation formelle et informelle, la santé et les métiers de la sécurité et de la protection civile ;
- formulation et mise en œuvre d'un Programme d'insertion et de réinsertion des Sénégalais émigrés volontaires pour le retour ;
- développement de la concession de services publics d'emploi avec le mouvement associatif et coopératif .

Stratégie 4 : Amélioration et Développement des Relations entre la Formation et l'Emploi dans les secteurs économiques.

L'objectif général de la stratégie 4 est la mise à niveau progressive et durable des produits fournis par les systèmes de formation par rapport aux exigences techniques et professionnelles des systèmes d'emploi, dans le respect des objectifs des politiques et stratégies nationales d'ETF déjà validées, pour autant qu'ils ne soient pas en contradiction directe avec les nécessités et besoins des marchés du travail aussi bien en termes de niveaux que de types de qualification.

Les programmes composant la Stratégie n° 4 de la PNE sont:

- diagnostic et évaluation des besoins en main-d'œuvre qualifiée des secteurs économiques à l'horizon 2 015 ;
- mise en place du cadre de l'apprentissage formel et informel ;
- appui à l'amélioration de l'employabilité des sortants du dispositif de formation professionnelle ;
- mise en place d'un réseau national de l'insertion intégrant l'emploi salarié et non salarié ;
- développement des référentiels d'emploi-métiers et compétences ;



- amélioration du cadre de l'incubation, des juniors entreprises et des pépinières d'entreprises ;
- appui à la mise en place d'incubateurs, de pépinières d'entreprises et d'ateliers de transit
- appui à la conception et mise en place d'un Système national d'évaluation et de validation des acquis de l'expérience.

Stratégie 5 : Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et des autres acteurs et Amélioration du Système de gestion des marchés du travail.

L'objectif général de la stratégie 5 est la mise à niveau de l'Administration publique de l'Emploi, sur le double plan quantitatif et qualitatif, en vue de rendre les services publics compétents en matière de prise en charge des besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Les programmes composant la Stratégie n° 5 de la PNE sont:

- conception et mise en œuvre d'un Programme de renforcement des capacités du Ministère chargé de l'Emploi ;
- mise en place de régimes fiscaux et financiers plus favorables aux branches d'activité économique et aux projets d'investissement plus créateurs d'emplois décents ;
- mise en place d'une réglementation du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale plus favorable à la création d'emplois et à la formalisation progressive de l'économie ;
- mise en place, dans le nouveau Code des Marchés publics, d'un système de préférence plus favorable à l'utilisation de la main-d'œuvre nationale ;
- élaboration d'une Loi d'orientation en matière de Travail, d'Emploi et de Sécurité sociale.
- actualisation, renforcement et mise en œuvre des dispositifs techniques et financiers d'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi et de gestion des marchés du travail ;
- élaboration et mise en œuvre d'un cadre de dépenses sectorielles à moyen terme pour le Ministère chargé de l'Emploi.
- conception et mise en œuvre d'un programme d'enquêtes sur les marchés du travail ;
- actualisation, renforcement et mise en place de l'Observatoire National de l'Emploi et des qualifications professionnelles.

